

Séance des délégués à l'Hôtel Bœuf d'Or à Aarau

Autor(en): **Delachaux, Théodore**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1911)**

Heft 113

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

abaissée à fr. 8. — et appuie cette proposition sur le fait que le Journal est devenu moins intéressant et moins bien rédigé que lorsqu'on ne payait que fr. 4. — Après diverses protestations **M. Emmenegger** modifie sa proposition en ce sens qu'elle n'est qu'une protestation contre la rédaction du Journal et demande au nom de la section de Lucerne que le Comité central remplace son secrétaire. **M. Prochaska** (Berne) voudrait qu'on ne mêle pas la question des cotisations avec celle du Journal et il se déclare au reste satisfait de la façon dont ce dernier a été mené jusqu'ici.

M. Sandoz, président de la section de Paris, explique les difficultés dans lesquelles se trouve sa section par le fait de cotisations trop élevées et montre à quel point ces charges sont trop lourdes pour les sections étrangères.

Sandoz voudrait que la section de Paris ne soit obligée qu'au paiement de fr. 9 — par membre.

M. Wieland (de Munich) appuie cette proposition parce qu'à Munich la section souffre du même état de choses.

Après une longue et vive discussion il est décidé de remettre la question à l'étude du Comité central et qu'en tout cas il n'est pas question de laisser tomber une section quelconque.

La cotisation est maintenue à fr. 10. —

* * *

M. Vibert prend la parole pour protester contre la façon sommaire par laquelle la section de Lucerne a exécuté le secrétaire central et il rend hommage à la manière dont ce dernier s'est acquitté de sa tâche difficile.

* * *

Le **Budget** sera lu à la séance générale.

* * *

Le secrétaire donne lecture de la liste des **candidats** qui seront proposés à l'Assemblée générale. Il n'est fait de réserves qu'au sujet de MM. **Bouvier** et **Schneeli**.

Le premier, proposé par Lausanne, a été refusé par la section de Genève. Quant au second, proposé par Munich, il est décidé de le renvoyer à l'année prochaine. Tous les autres candidats sont proposés à l'acceptation par l'Assemblée générale.

Bouvier reste candidat de la section de Lausanne.

* * *

Le Jury. Il s'agit de nommer le jury de nos expositions de l'année courante. Il se compose de 5 membres, et le nombre des suppléants est élevé de 3 à 10.

Vibert demande un sculpteur dans le jury, et 3 parmi les suppléants.

Pour le choix du jury chaque délégué donne une liste complète, à moins que les délégués d'une section ne se réunissent pour en former une.

Le résultat est le suivant:

Jury: Suisse allemande: **Hodler, Cardinaux.**
Suisse française: **Hermenjat, Vibert.**
Suisse italienne: **Berta.**

Suppléants: Suisse allemande: **Siegwart, Righini, Buri, Boss.**
Suisse française: **Röthlisberger, Vautier, Angst, L'Eplattenier.**

Suisse italienne: **Giacometti, Chiesa.**

* * *

La section de **Zurich** fait la proposition de ne donner l'**épreuve d'art** qu'aux seuls **membres passifs** afin que la valeur en soit plus grande et que par ce fait nous ayons plus de chance d'augmenter le nombre de ces derniers. — D'un autre côté, le Comité central a décidé dans sa séance du 28 avril dernier de faire les propositions suivantes:

- 1° Tirage de l'épreuve d'art, double de celui du nombre des membres passifs.
- 2° Les membres actifs pourront se la procurer au prix de fr. 20. — seulement dans l'année courante.
- 3° La pierre devra être détruite en présence d'un délégué du Comité central.
- 4° Il ne sera pas fait de tirage spécial sur Japon.
- 5° Toutes les épreuves seront numérotées.

La proposition de **Zurich** obtient 2 voix. Celle du **Comité central** est adoptée par 14 voix contre 11.

La proposition **Morerod-Tryphon** qui consiste à demander que chaque membre ait droit à exposer une œuvre sans tenir compte de la valeur artistique, soulève une discussion qui se termine par le vote: 15 non et 10 oui. Elle est donc refusée.

La **section de Paris** demande qu'on fasse bénéficier les sections étrangères de plus grandes facilités de transport. **Sandoz** motive cette proposition et demande qu'une partie du subside fédéral soit employée à cet effet. Cette question est remise à l'étude du Comité central.

M. Hermenjat prend prétexte d'un état de choses existant au Musée de Lausanne pour attirer l'attention de la Société sur la façon dont sont dirigés parfois les achats de nos musées cantonaux. Il voudrait que les directeurs soient surveillés par des commissions composées d'artistes qui pourraient donner leur préavis dans les questions d'achat d'œuvres d'art. Il y aurait lieu de faire une campagne dans cet ordre d'idées. Le Comité central est chargé de mettre la question à l'étude.

M. Vibert voudrait qu'on s'occupe davantage de la défense des droits artistiques et demande que la Société s'en occupe.

M. Emmenegger rend attentif à une loi qui existe depuis plusieurs années déjà. Loosli du reste a étudié pour le Comité central ces questions et il en paraîtra un travail dans le Journal en temps et lieu.

La séance est levée à 8 heures du soir.

Aarau, le 24 juin 1911.

Le secrétaire: **Théodore Delachaux.**

Assemblée du 25 juin 1911 à 10¹/₂ heures au Collège cantonal d'Aarau.

Présidence de M. Hodler.

59 membres présents.

Le président ouvre la séance en priant M. C. A. Loosli de lire le procès-verbal de la séance de 1910. Après quoi lecture est faite des procès-verbaux allemands et français de la séance des délégués par M. Hubacher et Delachaux.

Adoptés.

Sont nommés secrétaires de l'assemblée MM. Hubacher et de Meuron.

M. Righini a la parole pour le rapport du caissier sur les comptes de l'exercice écoulé.

Suit un court rapport sur l'exposition de Budapest. A ce propos M. Righini fait remarquer que c'est grâce à M. le professeur Roelli que nous ne nous sommes pas engagés dans un procès coûteux et inutile. Puis il ajoute que c'est grâce à la générosité de notre président Hodler que nous avons pu éviter le désastre financier dont nous étions menacés. (Applaudissements.) A l'avenir, comme le demande M. Wieland (séance des délégués), nous devons être très prudents dans l'organisation de ces expositions à l'étranger. M. Righini donne encore quelques notes sur le résultat de l'exposition de Dresde.

Quant à la cotisation annuelle il n'est pas possible de la réduire pour le moment, cela ne deviendra possible